

Siège social :

33 Rue du Général de Gaulle
62880 ANNAY-SOUS-LENS

☎ : 03.21.40.00.22

Agrément : E2506200050

Siret : 3178865300029

Centre de formation :

Zone Artisanale de la fosse 3
62680 MERICOURT

☎ : 03.21.67.58.58

RENSEIGNEMENTS PERMIS Bea (véhicule automatique)
Formule 13 h

Tarif: 961 € euros comprenant :

Frais de dossier	50 euros
1 heure d'évaluation préalable du niveau de l'élève	35 euros
Forfait code (à volonté en agence)	200 euros
12 heures de conduite	624 euros
Livret d'apprentissage	Inclus
forfait code internet valable 3 mois	Inclus
1 frais d'accompagnement à l'examen pratique	52 euros
Total	961 euros

RENSEIGNEMENTS PERMIS Bea (véhicule automatique)
Formule 21h sans aménagement

Tarif: 1377 € euros comprenant :

Frais de dossier	50 euros
1 heure d'évaluation préalable du niveau de l'élève	35 euros
Forfait code (à volonté en agence)	200 euros
20 heures de conduite	1040 euros
Livret d'apprentissage	inclus
forfait code internet valable 3 mois	inclus
1 frais d'accompagnement à l'examen pratique	52 euros
Total	1377 euros

RENSEIGNEMENTS PERMIS Bea (véhicule automatique)
Formule 30h

TARIF: 1845 € euros comprenant :

Frais de dossier	50 euros
1 heure d'évaluation préalable du niveau de l'élève (facturée 35€ et déduite à signature du contrat)	35 euros
Forfait code (à volonté en agence)	200 euros
29 heures de conduite	1508 euros
Livret d'apprentissage	inclus
forfait code internet de 50 séries valable 3 mois	inclus
1 frais d'accompagnement à l'examen pratique	52 euros
Total	1845 euros

Une heure de leçon supplémentaire est tarifée 52€

Déroulement de la formation :

Le contrat prend effet à la date de signature des deux parties, il ne sera effectif qu'à l'issue de l'heure d'évaluation où lui est remis un devis avec le nombre d'heures préconisées par l'évaluation et le total global.

Après l'évaluation, l'élève peut commencer la formation pratique avant d'obtenir son code.

Pour préparer l'examen théorique général (ETG), vous recevrez un lien pour effectuer 50 séries de code en ligne et visionner des cours via l'application **PASS ROUSSEAU** des Codes Rousseau. Vous aurez accès à toutes nos séances de code en agence à volonté, des cours de code avec formateur sont proposés mensuellement sur les thèmes suivants (dates et inscription préalable pour ces derniers en agence):

- Dispositions légales en matière de circulation routière
- Le conducteur
- La route
- Les autres usagers
- Réglementation générale et divers
- Précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule
- Eléments mécaniques liés à la sécurité de la conduite
- Equipements de sécurité des véhicules
- Règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement

Séances de code :

LENS : 2 avenue VAN PELT

- Lundi de 15h à 17h
- Mardi de 10h à 12h
- Mercredi de 15h à 18h
- Samedi de 9h à 12h

MERICOURT : 93 rue Robespierre

- Mardi de 19h30 à 20h30

MERICOURT (centre de formation) : ZA FOSSE 3, avenue Sikorski

Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h

ANNAY/SOUS/LENS : 33, rue du Général de Gaulle

- Jeudi de 19h30 à 20h30
- Samedi de 14h à 15h

❖ L'examen théorique général

L'épreuve se passe dans un centre d'examen géré par un opérateur privé agréé. L'élève se charge de la prise de rendez-vous pour l'examen sur le site de l'opérateur et règle la redevance de 30 euros en ligne. Il doit se présenter aux examens avec une carte d'identité en cours de validité. L'épreuve se passe sur une tablette en individuel, c'est une épreuve de type QCM. Les candidats sont reçus à l'examen à partir de 35 bonnes réponses sur 40 questions. Vous devez transmettre le résultat par mail à lens@jean-pajor.com.

Vous recevez vos identifiants **CODE ROUSSEAU** pour le livret numérique, les avis, les rendez vous conduite.

Vous pourrez également programmer vos heures de conduite selon vos disponibilités à raison de 1h à 2h maximum par semaine. 20H minimum sont obligatoires (simulateur inclus). Le candidat peut commencer la formation pratique avant d'obtenir son code. Le moniteur informe l'élève en temps réel de sa progression en validant les compétences via le livret numérique et ne le présentera à l'examen du permis de conduire que lorsqu'il le jugera prêt.

Les leçons de conduite peuvent avoir lieu du lundi au vendredi de 8 à 12h et de 13 à 19h et le samedi de 8 à 14h.

Programme de formation détaillé		
Compétences générales	Compétences	
1. Maîtriser le véhicule dans un trafic faible ou nul	Connaitre les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire Démarrer et s'arrêter Doser les accélérations et les freinages à diverses allures Utiliser la boîte de vitesses Diriger la voiture en avant en ligne droite, en courbe en adaptant allure et trajectoire Regarder autour de soi et avertir Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité	<ul style="list-style-type: none">- Cours théoriques- Cours pratiques sur simulateur- Cours individuels en véhicule- Cours collectifs en véhicule- Mise en situation en circulation

<p>2. Appréhender la route et circuler dans les conditions normales.</p>	<p>Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation Adapter l'allure aux situations Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité Tourner à droite et à gauche en agglomération Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire S'arrêter et stationner en épi, en bataille en créneau</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Cours théoriques - Cours pratiques sur simulateur - Cours individuels en véhicule - Cours collectifs en véhicule - Mise en situation en circulation
<p>3. Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers</p>	<p>Evaluer et maintenir les distances de sécurité Croiser, dépasser et être dépassé Passer des virages et conduire en déclivité Connaitre les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts, les passages à niveau</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Cours théoriques - Cours pratiques sur simulateur - Cours individuels en véhicule - Cours collectifs en véhicule - Mise en situation en circulation
<p>4. Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique</p>	<p>Suivre un itinéraire de manière autonome Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie Connaitre les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer Connaitre les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir Faire l'expérience des aides à la conduite des véhicules Avoir des notions sur l'entretien le dépannage et les situations d'urgence Pratiquer l'écoconduite</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Cours théoriques - Cours pratiques sur simulateur - Cours individuels en véhicule - Cours collectifs en véhicule - Mise en situation en circulation

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger. Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage. Vous allez apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites.

Vous allez au travers de ce programme comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques, psychologiques et physiologiques. Vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite. Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure.

Pour chacun des objectifs de votre programme, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser via le livret numérique de l'application EASYSYSTEM ;

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire. Un bilan de compétence sera réalisé à l'issue de la formation pratique et peut être réalisé à votre demande à tout moment de la formation. Un examen blanc sera réalisé avant l'examen final. Vous pourrez vous auto évaluer via l'application codes rousseau élève.

❖ L'examen pratique : (présentation obligatoire de la carte d'identité en cours de validité)

À compter du 1er août 2014, elle est réalisée par un Inspecteur des permis de conduire et de la sécurité routière sur le véhicule de l'établissement d'enseignement. L'épreuve dure 32 minutes. L'élève doit se présenter avec sa carte d'identité en cours de validité.

Elle comprend :

- la vérification de la recevabilité des documents d'examen ;
- l'accueil du candidat, la vérification de son identité et s'il a suivi une formation selon la formule de l'apprentissage anticipé de la conduite, de son attestation de fin de formation initiale ;
- la présentation de l'épreuve par l'examineur ;
- l'installation au poste de conduite ;
- les réglages du véhicule nécessaires avant le départ et réalisés par le candidat ; une phase de conduite effective d'une durée minimale de 25 minutes ;
- la réalisation d'un test de la vue ;
- la réalisation de deux manœuvres particulières à tester en relation avec la sécurité routière (un freinage pour s'arrêter avec précision et une manœuvre en marche arrière) ;
- des questions portant notamment sur la vérification d'un élément technique en relation avec la sécurité routière, à l'intérieur et à l'extérieur du véhicule ;
- la mise en action d'un accessoire ou commande d'accessoire en cours de circulation ;
- l'établissement du certificat d'examen du permis de conduire.

Un enseignant de la conduite titulaire d'une autorisation d'enseigner accompagne les élèves pour l'épreuve pratique. Le rdv est donné sur le site de l'examen (LENS en général).

Il est toujours plus facile de réussir un examen lorsqu'on connaît précisément les critères d'évaluation ! La grille d'évaluation ci-dessous est celle utilisée par l'inspecteur pendant l'épreuve pratique. Pour être reçu, vous devrez obtenir au minimum 20 points sur 31 et ne pas commettre de faute éliminatoire au permis.

0 : la compétence n'est pas acquise et le candidat est incapable de la restituer.

1 : la compétence est en cours d'acquisition mais mal maîtrisée.

2 : la compétence est acquise. Elle a été mise en œuvre pendant l'examen à des niveaux de qualité variables.

3 : la compétence est correctement et régulièrement restituée. Le candidat a su la mettre en œuvre à chaque fois que cela était utile.

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation				Autonomie conscience du risque			
	E	0	1	2	3			
Connaître et maîtriser son véhicule								
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord						Analyse des situations	Adaptation aux situations	Conduite autonome
Effectuer des vérifications du véhicule (1)								
Connaître et utiliser les commandes								
Appréhender la route								
Prendre l'information								
Adapter son allure aux circonstances								
Appliquer la réglementation								
Partager la route avec les autres usagers								
Communiquer avec les autres usagers						0	0	0
Partager la chaussée						0,5	0,5	0,5
Maintenir des espaces de sécurité						1	1	1
Sous-totaux								
Courtoisie au volant			+1					
Conduite économique et respectueuse de l'environnement			+1					
Total général								

Les compétences liées à l'autonomie et à la prise de conscience des risques sont notées pour 3 points maximum. Chaque compétence comptant pour 1 point.

Les attitudes par rapport aux autres usagers (courtoisie) et la conduite économique comptent chacune pour 1 point supplémentaire, si leur acquisition est jugée suffisante.

Minimum 20 points sur 31

E : Erreur éliminatoire
Le candidat peut être éliminé dans 2 cas :
- La sécurité n'est pas assurée.
- Il commet une infraction :
• circulation à gauche sur chaussée à double sens,
• franchissement d'une ligne continue,
• circulation sur bande d'arrêt d'urgence, ou voie réservée,
• non-respect d'un signal prescrivant l'arrêt,
• circulation en sens interdit.

Le moniteur informe l'élève en temps voulu de sa progression et ne le présentera à l'examen du permis de conduire que lorsqu'il le jugera prêt.

Pré requis :

- Savoir lire et écrire la langue Française
- Avoir minimum 16 ans
- Etre titulaire de l'ASSR 2 ou de l'ASR

La formation au permis B à embrayage automatique s'adresse :

- A tout le monde et en particulier à ceux qui ont envie de se faciliter la tâche et conduire plus simplement
- Aux personnes ayant des difficultés à manier une boîte de vitesse lors de leur apprentissage
- Aux personnes atteintes de certains handicaps physiques

Validation : Permis de conduire de la catégorie B restreint à la conduite des véhicules équipés d'une boîte à embrayage automatique. Examen et validation par l'Inspecteur du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière.

Pièces à fournir :

- 1 code E photos d'identité récente aux normes ANTS (photos électroniques)
- Copie recto/verso de la carte d'identité non périmée
- Copie recto/verso du permis de conduire
- Copie de la Journée d'Appel à la Défense si moins de 25 ans
- Un justificatif de domicile de moins de 6 mois au nom du candidat
(Dernier avis d'impôt ou facture eau, elec, gaz téléphone moins de 6 mois)
- Si hébergé attestation d'hébergement signée par l'hébergeant et hébergé et copie de la carte d'identité recto/verso de l'hébergeant
- 1 enveloppe de suivi 100g maxi
- 2 timbres postaux

Contact : lens@jean-pajor.com

2 avenue VAN PELT 62300 LENS TEL : 03.21.42.84.44

Prise en charge des élèves dans un rayon de 20 kms maximum autour de chaque agence.

Après obtention du permis, le candidat pourra soit faire la démarche seul sur ANTS pour la fabrication du permis soit nous demander de la réaliser contre la somme de 20 euros.